

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 février 2023 à 19 h  
4555, rue de Verdun**

---

**PRÉSENCES :**

M<sup>me</sup> Marie-Andrée Mauger, mairesse d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Véronique Tremblay, conseillère de la ville  
M. Sterling Downey, conseiller de la ville  
M. Enrique Machado, conseiller d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Céline-Audrey Beauregard, conseillère d'arrondissement  
M. Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Kaïla A. Munro, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>me</sup> Annick Duchesne, directrice de l'arrondissement par intérim  
M<sup>me</sup> Marlène Gagnon, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. André Lavoie, directeur des services administratifs par intérim  
M. Daniel Potvin, directeur du développement du territoire et des études techniques par intérim  
M<sup>e</sup> Mario Gerbeau, secrétaire d'arrondissement

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse exerce toujours son droit de vote prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Communication de la présidente au public**

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h à 19 h 10.

10.01

---

**Présentation thématique sur la certification vélo sympathique**

À l'aide d'un document de format *Présentation* qui est projeté sur écran, le chef de la Division des permis de l'arrondissement, M. Sylvain Thériault, fait une présentation sur ce projet au cours de la période s'étendant de 19 h 10 à 19 h 19.

10.02

---

**CA23 210001**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 février 2023 tel que rédigé sous réserve d'y retrancher le point 40.03 intitulé « Adoption, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) (PPCMOI), d'une résolution tenant lieu d'un premier projet de résolution afin de permettre l'ouverture, en usage additionnel au groupe d'usages « habitation », d'une clinique médico-esthétique dans le logement du rez-de-chaussée (RDC) du bâtiment situé au 3531, rue Wellington dépassant ainsi la superficie de plancher maximale autorisée dédiée à l'usage additionnel et dépassant le nombre d'employés résidant à l'extérieur du logement. (1229641004) ».

10.03

---

**CA23 210002**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2022 à 19 h**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2022 tel qu'il a été rédigé, sous réserve d'y ajouter le nom de M<sup>me</sup> Ghislaine Leclerc à la liste des ambassadrices et ambassadeurs de la biodiversité de Verdun, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

---

**CA23 210003**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 décembre 2022 à 19 h**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 décembre 2022, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.05

## Communications des conseillers au public

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 22 à 19 h 48.

10.06

---

## Première période de questions du public

La première période de questions se tient de 19 h 48 à 20 h 54 en ce qui a trait aux questions du public et de 20 h 54 à 21 h 20 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement donne lecture. Un total de 10 personnes posent une question en direct au conseil et 10 questions écrites sont lues.

10.07

---

## CA23 210004

### **Appui aux *Journées de la persévérance scolaire 2023*.**

Attendu que la campagne sur les *Journées de la persévérance scolaire* (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 13 au 17 février 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite! » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

Attendu que l'appui et la présence bienveillante des membres du conseil de l'arrondissement de Verdun sont primordiaux dans la réussite scolaire;

Attendu que les élu.e.s de l'arrondissement de Verdun veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

Attendu que l'arrondissement de Verdun compte sur son territoire des acteurs scolaires et communautaires activement consacrés à lutter contre le décrochage scolaire et à soutenir la persévérance scolaire;

Attendu que l'Arrondissement encourage et soutient la mission portée par ces organismes, lesquels répond à des besoins variés de la population, tant au niveau éducatif que familial;

Attendu que les élu.e.s de l'arrondissement Verdun tiennent à exprimer leur reconnaissance aux acteurs des milieux scolaire et communautaire et à souligner leurs efforts constants pour la réussite éducative des jeunes.

Attendu que l'arrondissement de Verdun, de concert avec le comité 16-30 ans de la *Table de concertation jeunesse de Verdun*, souligne annuellement la *Journée verdunoise des apprenants adultes* et qu'un dossier décisionnel au conseil d'arrondissement de la séance ordinaire du mardi 7 février 2023 s'y rattache;

Attendu que les des membres du conseil de l'arrondissement de Verdun collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le *Mouvement Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal*;

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Kaïla A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de proclamer la semaine du 13 au 17 février 2023 comme celle des *Journées de la persévérance scolaire*;
2. d'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;
3. d'appuyer la campagne des *Journées de la persévérance scolaire* (JPS) 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage- Nos gestes un + pour leur réussite! » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

15.01

---

**CA23 210005**

**Déclaration pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec et pour réaffirmer notre engagement à lutter contre l'islamophobie.**

Attendu que la Ville de Québec a été endeuillée, il y a 6 ans, le 29 janvier 2017, par l'attentat islamophobe commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à 6 personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que chaque année, depuis six ans, Verdun se joint aux commémorations de l'attentat de la grande mosquée de Québec afin de soutenir les personnes touchées par le drame et de réaffirmer son engagement à lutter contre le racisme et les discriminations;

Attendu qu'en 2021, le gouvernement fédéral a proclamé le 29 janvier comme étant la « *Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie* » afin d'honorer les victimes de cette tragédie et de continuer de lutter contre l'islamophobie, la haine et la discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à combattre les discriminations et l'exclusion et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a reconnu à l'unanimité l'existence du racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a présenté, en mars 2022, 12 engagements regroupés en 5 volets pour l'année 2022, qui permettront de renforcer et d'accélérer les transformations systémiques de l'administration municipale vers une Ville plus juste et inclusive;

Attendu que des concitoyennes et des concitoyens de confession musulmane font encore face à des menaces, à de la discrimination, à des crimes haineux et à de la violence en raison de leur appartenance religieuse et que ces attaques et cette haine doivent être dénoncées haut et fort, et que des actions concrètes doivent continuer d'être mises en place pour les combattre;

Attendu que l'arrondissement de Verdun travaille tous les jours à lutter contre le racisme et les discriminations et à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens.

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. que l'arrondissement de Verdun commémore, le 29 janvier, l'attentat islamophobe de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des personnes survivantes, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;

2. que l'arrondissement de Verdun continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discriminations systémiques;
3. que l'arrondissement de Verdun poursuive sa lutte quotidienne contre les manifestations de la haine, de l'intolérance et de la violence dans notre société.

15.02

---

### **CA23 210006**

**Accorder une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre des *Journées de la persévérance scolaire 2023*. (1222586007)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre des *Journées de la persévérance scolaire 2023*;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1222586007

---

### **CA23 210007**

**Renouveler l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et *J'apprends avec mon enfant* ayant pour objet l'utilisation des locaux par la *Table de concertation Famille de Verdun* situés au 4400, boulevard LaSalle à Verdun stipulant le maintien de la gratuité des loyers, des services d'électricité, de chauffage, de ventilation, d'eau chaude et de réparation pour une période de 2 ans, à compter du 1er janvier 2023. (1225163005)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de renouveler l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'organisme *J'apprends avec mon enfant* ayant pour objet l'utilisation des locaux par la *Table de concertation Famille de Verdun* situés au 4400, boulevard LaSalle à Verdun pour une période de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

20.02 1225163005

---

**CA23 210008**

**Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour les périodes de novembre et décembre 2022. (1238225001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour les périodes de novembre et décembre 2022.

30.01 1238225001

---

**CA23 210009**

**Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les périodes de novembre et décembre 2022. (1238225002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les périodes de novembre et décembre 2022.

30.02 1238225002

---

**CA23 210010**

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal / Appel de projets 2023. (1227500003)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal / Appel de projets 2023;

2. de s'engager à respecter toutes les modalités du guide du programme qui s'appliquent en l'occurrence.

30.03 1227500003

---

### **CA23 210011**

**Offrir, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure de trottoirs dans les rues du réseau artériel administratif de la ville (RAAV) par l'arrondissement de Verdun pour l'année 2023. (1236730001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'offrir, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure de trottoirs (RTM) dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) par l'arrondissement de Verdun pour l'année 2023.

30.04 1236730001

---

### **CA23 210012**

**Autoriser le retour au surplus de gestion d'un montant de 841 000 \$ relativement à la lettre d'engagement de crédit émanant de Pêches et Océans Canada portant sur le projet de la plage urbaine de Verdun. (1176811010)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le retour au surplus de gestion d'un montant de 841 000 \$ relativement à la lettre d'engagement de crédit émanant de Pêches et Océans Canada portant sur le projet de la plage urbaine de Verdun.

30.05 1176811010

---

**CA23 210013**

**Approuver et déposer au ministère des Transports du Québec (MTQ) le rapport final des travaux effectués dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) - Volet1 - Développement de la Route verte et de ses embranchements pour la réalisation du projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle au parc de l'Honorable -George-O'Reilly. (1239128001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver et déposer au ministère des Transports du Québec (MTQ) un rapport final attestant de la conformité des travaux, aux conditions énoncées dans les modalités d'application du *Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* et aux instructions présentées dans la correspondance du ministère, datée du 8 septembre 2021, afin de recevoir le paiement du solde de ladite aide financière, dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle au parc de l'Honorable-George-O'Reilly.

30.06 1239128001

---

**CA23 210014**

**Dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de novembre et décembre 2022. (1238225003)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de novembre et décembre 2022 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.07 1238225003

---

**CA23 210015**

**Autoriser l'utilisation de l'affectation de surplus de 150 000 \$, taxes net de ristourne pour financer le plan directeur Trame verte et bleue à portée d'arrondissement. (1238753001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser l'utilisation de l'affectation de surplus de 150 000 \$, taxes net de ristourne pour financer le plan directeur *Trame verte et bleue* à portée d'arrondissement.

30.08 1238753001

---



**CA23 210016**

**Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA23 210001). (1221908021)**

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial* par la conseillère Véronique Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2022;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial* » par la conseillère Véronique Tremblay lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA23 210001)*.

40.01 1221908021

---

**CA23 210017**

**Adoption, sans changement, du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2023) (RCA23 210002). (1221908023)**

Vu l'avis de motion donné du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2023)* par la conseillère Véronique Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2022;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2023)* » par la conseillère Véronique Tremblay lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2023) (RCA23 210002)*.

40.02 1221908023

---

**Adoption, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI)*, d'une résolution tenant lieu d'un premier projet de résolution afin de permettre l'ouverture, en usage additionnel au groupe d'usages « habitation », d'une clinique médico-esthétique dans le logement du rez-de-chaussée (RDC) du bâtiment situé au 3531, rue Wellington dépassant ainsi la superficie de plancher maximale autorisée dédiée à l'usage additionnel et dépassant le nombre d'employés résidant à l'extérieur du logement. (1229641004)**

Ce point a été retranché de l'ordre du jour.

40.03 1229641004

---

### **CA23 210018**

**Demande de dérogation mineure à l'article 301 du *Règlement de zonage (1700)* afin de permettre l'installation d'une enseigne à plat dépassant la superficie maximale autorisée de 8 m<sup>2</sup> sur le bâtiment situé au 42, place du Commerce sur le lot 2 871 593. (1229641003)**

Considérant que le requérant conserve l'enseigne actuelle;

Considérant que le fait de conserver l'enseigne actuelle évitera un gaspillage de matériaux et permettra une réduction des déchets;

Considérant que la récupération et la réduction des déchets est en lien avec le principe de « favoriser le concept de développement durable » énoncé à l'article 4.1 du *Règlement sur les dérogations mineures (1752)*;

Considérant que l'enseigne modifiée serait très similaire aux autres enseignes de la bannière, tel que « Provigo le marché », de la chaîne;

Considérant que le bâtiment a un langage architectural corporatif, uniforme et typique de l'image de marque « Loblaws », à savoir comme composantes, une longue façade mansardée et rythmée par des avant-corps à pignon vitrés dont un se distingue fortement des autres par son échelle et marque l'entrée principale;

Considérant que les enseignes sont toujours de cette taille et positionnées à cet endroit en façade de ces magasins;

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

d'accorder une dérogation mineure autorisant la modification d'une enseigne ayant une superficie de 8,69 m<sup>2</sup> au lieu de la superficie maximale autorisée de 8 m<sup>2</sup> exigée par la réglementation en vigueur, sur le bâtiment situé au 42, place du Commerce, à savoir sur le lot n° 2 871 593 du cadastre du Québec, et ce, sous réserve du retrait de la seconde enseigne.

40.04 1229641003

---

**CA23 210019**

**Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement, l'ajout d'un logement et la rénovation des façades du bâtiment résidentiel familial situé au 5795, boulevard LaSalle - Lot 1 938 115. (1225999009)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément aux articles 363.8 et 363.66 de la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700), les plans réalisés par Maryse Léveillé, architecte et datés du 10 novembre 2022, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel familial et l'ajout d'un logement, situé au 5795, boulevard LaSalle – Lot 1 938 115.

40.05 1225999009

---

**CA23 210020**

**Édicter une ordonnance en vertu du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* (RCA22 210013) ayant pour objet de modifier le tarif pour la délivrance d'un permis pour l'abattage d'un arbre. (1231908001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter l'*Ordonnance concernant la modification du tarif pour la délivrance d'un permis pour l'abattage d'un arbre* (OCA23 210001).

40.06 1231908001

---

**CA23 210021**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)*. (1231908002)**

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Gratton de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* ».

40.07 1231908002

---

**CA23 210022**

**Prolonger la nomination de Madame Annick Duchesne, directrice des services administratifs de l'arrondissement de Verdun, à titre de directrice d'arrondissement intérimaire. (1234588001)**

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prolonger la nomination de Madame Annick Duchesne, directrice des services administratifs de l'arrondissement de Verdun, à titre de directrice d'arrondissement intérimaire.

---

**CA23 210023**

**Dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 17 novembre 2022 au 18 janvier 2023. (1231908003)**

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour des séances du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 17 novembre 2022 au 18 janvier 2023.

60.01 1231908003

---

**CA23 210024**

**Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 10 janvier 2023 sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin de remplacer le chapitre 9 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation afin d'y apporter les ajustements conséquents dans le cadre de la révision réglementaire (RCA22 210014P)*. (1231908004)**

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 10 janvier 2023 sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin de remplacer le chapitre 9 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation afin d'y apporter les ajustements conséquents dans le cadre de la révision réglementaire (RCA22 210014P).*

60.02 1231908004

---

### **CA23 210025**

**Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 10 janvier 2023 sur le Premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage, le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) et abrogeant le Règlement sur les établissements commerciaux et le Règlement relatif aux immeubles résidentiels dans le cadre d'un processus de révision réglementaire (RCA22 210015P1).(1231908005)***

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 10 janvier 2023 à 19 h 30 sur le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage, le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) et abrogeant le Règlement sur les établissements commerciaux et le Règlement relatif aux immeubles résidentiels dans le cadre d'un processus de révision réglementaire (RCA22 210015P1).*

60.03 1231908005

---

### **Communications des conseillers au public**

Aucun sujet n'est abordé par les membres du conseil à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.01

---

### **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.02

---

## **Seconde période de questions du public**

La seconde période de questions se tient de 21 h 38 à 21 h 42. Une seule personne pose quelques questions au conseil à cette occasion.

70.03

---

## **Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 21 h 43.

70.04

---

---

**MARIE-ANDRÉE MAUGER**  
**MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT**

---

**MARIO GERBEAU**  
**SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT**